



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 12258

Texte de la question

M. Gérard Hamel souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les modalités de prise en charge des perruques pour les jeunes femmes atteintes de cancer, qui effectuent des séances de chimiothérapie. Plus de 40 000 jeunes femmes subissent chaque année un tel traitement. Or la caisse primaire d'assurance maladie ne procède pas au remboursement des perruques de cheveux naturels, les seules qui soient confortables et esthétiques pour les patientes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin d'en améliorer la prise en charge, ce qui constituerait une aide précieuse pour ces malades.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12258

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1185